



SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES RELATIVE AUX DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise à contribuer à la promotion des droits des personnes à besoins spécifiques conformément aux normes internationales et en particulier aux principes entérinés par la Convention des Nations Unies de 2006 relative aux droits des personnes handicapées, signée et ratifiée par l'Italie et la Tunisie.

En particulier, il contribuera à l'élaboration du Plan d'action sectoriel national, à l'amélioration et au développement de la prise en charge à domicile ainsi qu'à la collecte et au traitement des données.

Parmi les bénéficiaires directs il y a l'Administration Publique tunisienne (Ministères compétents), les

associations et les organisations de personnes à besoins spécifiques, les personnes en situation de handicap, même lourd, vivant en zone rurale qui pourront bénéficier d'une aide à domicile qualifiée, ainsi que leurs familles.

Les bénéficiaires indirects sont représentés par toutes les personnes à besoins spécifiques, leurs familles et leur communauté d'apparence en général, qui bénéficieront de l'amélioration de les services qui leur sont offerts par les institutions et la société civile.

SECTEUR | Développement social

STATUS | Phase de démarrage

BUDGET | 1.347.290 €

PARTENAIRES | Ministère des Affaires Sociales (MAS).

BÉNÉFICIAIRES | L'administration publique tunisienne, les associations et les organisations de personnes à besoins spécifiques, les personnes en situation de handicap.



La réunion entre le Ministre tunisien des Affaires sociales, l'Ambassadeur d'Italie et le Représentant de l'AICS Tunisi

Agence Italienne pour la Coopération au Développement – AICS Tunisi

1, Rue de Florence – Mutuelleville
1082 Tunisi, Tunisia

E-mail : segreteria.tunisi@aics.gov.it

Tél. : + 216 71 893 321 / 71 893 144

www.aicstunisi.org

[f](#) Aics Tunisia [t](#) AICS_Tunisia